



HAL
open science

IDS - Institut droit et santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IDS - Institut droit et santé. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02031478

HAL Id: hceres-02031478

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031478>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Institut Droit et Santé
IDS
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Paris Descartes



Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : **Institut Droit et Santé IDS**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A+	A	A+	A



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Institut droit et santé
Acronyme de l'unité :	IDS
Label demandé :	UMR INSERM
N° actuel :	EA 4473
Nom du directeur (2012-2013) :	M ^{me} Anne LAUDE et M. Didier TABUTEAU
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M ^{me} Anne LAUDE et M. Didier TABUTEAU

Membres du comité d'experts

Président :	M. Jean WALINE, Université de Strasbourg
Experts :	M. Michel BELANGER, Université Bordeaux 4
	M ^{me} Edith BLARY, Université Lille 2
	M. Xavier BIOY, Université Toulouse 1 Capitole
	M. Samuel LEZE, Ecole Normale Supérieure de Lyon, représentant INSERM, tutelle pressentie
	M. Marc ORTOLANI, Université Nice Sophia Antipolis
	M. Emmanuel PUTMAN, Université Aix-Marseille, représentant le CNU

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Stefano MARULLO, vice-Président de l'Université
M^{me} Christine GUILLARD à titre d'observateur déléguée par l'INSERM,
tutelle pressentie



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

L'Institut droit et santé (IDS) a été fondé en 2005 à l'initiative du Conseil d'orientation stratégique de l'Université Paris 5 Descartes. Le Conseil scientifique de celle-ci lui a conféré la même année le label d'équipe émergente. Dès son origine, il a été conçu comme un centre de réflexion pluridisciplinaire devant permettre des regards croisés sur l'ensemble des questions juridiques posées par le droit de la santé défini de manière très large. Il a vocation à associer recherche fondamentale et recherche appliquée. Le ministère l'a labellisé comme équipe d'accueil en 2010. Depuis 2011, il fait partie du département des politiques de santé du Pres Sorbonne Paris Cité regroupant plusieurs entités travaillant sur cette question en un même endroit pour permettre la mise en commun des moyens et la création de synergies entre elles. Ses locaux sont situés 45 rue des Saints-Pères (Paris 5^{ème}).

Équipe de Direction :

Lors de sa création l'IDS était co-dirigé par M^{me} Anne LAUDE, M. Didier TABUTEAU et M. Michel de GUILLENCHMIDT. Depuis la retraite de ce dernier (survenue en septembre 2010) il est co-dirigé par M^{me} Anne LAUDE et M. Didier TABUTEAU.

Nomenclature AERES :

shs2_1

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	20	21	20
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	2	2
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	2	2
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	25	26	24
Taux de producteurs	96 %		



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	18	
Thèses soutenues	7	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	1	
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	13



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

L'Institut droit et santé réunit une équipe pluridisciplinaire de grande qualité regroupant des juristes (essentiellement des privatistes mais aussi des publicistes), des médecins, des pharmaciens et un sociologue. Ce caractère pluridisciplinaire se trouve encore renforcé par les partenariats noués avec l'extérieur (par exemple avec la Chaire santé de Science-po). Des partenariats institutionnels ont été systématiquement recherchés.

L'institut a su constituer un réseau de chercheurs tant nationaux qu'internationaux de grande qualité faisant avancer la recherche dans nombre de domaines. Les recherches de l'IDS connaissent une très bonne diffusion à l'intérieur et au-delà de la sphère scientifique.

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Il faut relever :

- la place donnée aux recherches concernant le droit européen et de la santé et les normes de santé est beaucoup plus restreinte que celle faite au droit des malades ;
- la protection et la performance du réseau informatique interne de l'équipe connaissent quelques difficultés ;
- *l'encadrement en HDR et la politique d'encouragement des maîtres de conférences à passer leur HDR ne sont pas suffisants.*

Recommandations :

Compte tenu de la grande qualité des recherches effectuées à l'IDS, il serait extrêmement souhaitable que la tutelle permette à l'équipe actuelle de se renforcer en chercheurs médecins, en spécialistes de la santé publique, en historiens et sociologues de la santé, ainsi que de recruter des post-doc venant si possible d'équipes d'autres pays.

Il serait opportun de structurer davantage l'IDS.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

L'Institut droit et santé fait état d'une production scientifique très abondante au cours de la période considérée (1340 références dans sa liste des publications et productions). Ces productions ont été faites pour la plupart en français, mais un nombre significatif d'entre elles sont en anglais. La plus grande partie des publications a paru dans des revues juridiques -(généralistes ou spécialisées) médicales, pharmaceutiques. Un certain nombre d'entre elles ont pour fondement des recherches menées en partenariat avec des organismes importants du domaine de la santé.

Au sein de cette production très riche, le comité a relevé deux recherches financées par le GIP Mission droit et justice sur l'accès au dossier médical et sur la judiciarisation de la santé (cette dernière reposant sur la collecte de 50.000 décisions de justice rendues en la matière sur une période de dix années et de l'analyse de 8.000 d'entre elles) qui conduisent à reconsidérer la vision que l'on pouvait avoir de ces questions. Il a également remarqué l'ouvrage sur la judiciarisation de la santé publique : comparaisons franco-brésilienne, qui montre la volonté d'ouverture à l'international de l'IDS ainsi que la publication en français et en anglais du premier Code européen de la santé qui a permis une première mise en ordre d'une ensemble normatif encore très hétérogène. On doit aussi souligner l'intérêt, en tant que veille juridique, de la newsletter qu'il rédige sur les thématiques du droit général de la santé.

Ces publications correspondent aux trois axes de recherche définis par l'unité : les droits des malades, le droit européen de la santé, les normes de santé.

Cependant, il apparaît que, jusqu'à présent en tout cas, le premier axe est privilégié (voire surdimensionné) par rapport aux deux autres. Cela est assez logique en raison de l'importance et du caractère opérationnel de la question du droit des malades. La production scientifique qui en résulte (notamment les divers ouvrages publiés) est d'une qualité certaine. L'IDS est particulièrement connu et reconnu pour ses travaux en la matière. En revanche, il faut noter que les deux autres axes n'ont pas (encore) été assez exploités (il faut souligner toutefois la publication du volumineux Code européen de la santé en français et en anglais). L'IDS semble aujourd'hui conscient de ce besoin de rééquilibrage qui ne peut, en effet, que renforcer son activité scientifique et donc sa notoriété.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

L'IDS a déjà noué de nombreuses relations institutionnelles avec des organismes au grand rayonnement aussi bien en France (comme l'Ecole des hautes études en santé publique ou encore Science Po Paris) qu'à l'étranger (tels l'Institut de droit de la santé de Neuchâtel et le Centre de droit médical et biomédical de Louvain). Il est entré dans une phase de renforcement de cette coopération institutionnelle, ce qui est assurément souhaitable (en particulier hors continent européen, avec l'Institut de droit sanitaire de Sao Paulo). L'établissement de ce réseau international a permis notamment à l'IDS de participer à un projet de recherche international sur la gestion des risques cliniques et la responsabilité médico-hospitalière.

Par ailleurs, l'IDS mène une politique de diffusion de l'information (site internet contenant un recueil de jurisprudence de droit de la santé, envoi d'une newsletter), création de collections droit et santé chez différents éditeurs, participation à des revues médicales, publication chez des éditeurs étrangers réputés pour la diffusion internationale de leurs ouvrages...).

On peut donc dire que l'IDS a un rayonnement certain et en extension dans le domaine du droit de la santé, rayonnement qui dépasse désormais les frontières du territoire national.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

Les recherches pluridisciplinaires menées par l'IDS favorisent les interactions avec l'environnement économique social et culturel. A cet égard, le comité a tout particulièrement relevé les recherches d'une part menées en commun par l'IDS avec une unité de génétique Inserm et d'autre part avec la Direction de la recherche clinique de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) ; cette dernière a permis à l'IDS d'être consulté lors de l'élaboration de la loi du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine. Le partenariat de l'IDS avec la Conférence nationale de santé (CNS), organisme consultatif placé auprès du ministère de la santé et lieu de concertation sur les questions de santé a abouti -entre autres- à la formulation de recommandations reprises dans le décret du 7 mai 2012 modifiant le Code de déontologie médicale.



L'étude réalisée depuis 2012 sur le patient expert dans le cadre d'un Partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (Picri) menée conjointement avec l'association montre les relations que l'Institut a su tisser avec les collectivités locales et des organisations de la société civile. Au niveau européen, l'IDS participe à deux consultations publiques demandées par la Commission, ce qui montre la volonté de l'Institut d'être reconnu pour son expertise au plus haut niveau.

Cette coopération lui permet également de faire connaître ses recherches auprès des usagers du système de santé. Ainsi l'étude sur la judiciarisation en matière de santé a eu des échos jusque dans la grande presse d'information.

L'interaction de l'IDS avec son environnement social, économique et culturel est donc déjà très forte.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

L'organisation de l'unité de recherche comporte principalement une direction, actuellement bicéphale, un conseil d'équipe réunissant l'ensemble des membres permanents de l'équipe rassemblée deux fois par an ainsi qu'une assemblée générale de l'équipe composée de tous les membres de l'équipe, les doctorants et la secrétaire, réunie une fois par an. L'organisation d'un séminaire annuel de réflexion sur une thématique contribue à l'animation de la vie de l'unité. A été mis en place un système d'information par mailing. L'unité affirme ne pas avoir voulu se diviser en équipes ou en thèmes pour favoriser au maximum les regards croisés.

Dans les faits, l'IDS a un mode de fonctionnement fortement centralisé. Il conviendrait -et la mesure est importante- d'institutionnaliser les trois pôles qui correspondent aux trois axes de recherche, ce qui, tout en ne nuisant pas aux regards croisés entre juristes et scientifiques, permettrait une certaine déconcentration sinon une décentralisation en matière de gouvernance. Cette mesure deviendra de plus en plus nécessaire en raison du développement très rapide de l'unité.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

L'institut droit et santé, qui est en relation étroite avec l'école doctorale (ED 262 Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion) dirigée par l'un des co-directeurs de l'IDS, organise chaque mois des ateliers doctoraux. Les étudiants en fin de seconde année doivent présenter leurs travaux devant un comité de suivi de thèse. Il a été également mis en place un entraînement à la soutenance. De surcroît, a été créé avec l'Institut droit et santé de Neuchâtel un séminaire doctoral international de droit comparé qui se déroule une fois par an alternativement à Neuchâtel et à Paris. Les doctorants sont invités à participer aux séminaires d'histoire de la médecine organisés par la Faculté de médecine. Ils peuvent bénéficier de financements pour des recherches à l'étranger. Ils sont incités à intervenir dans des colloques, participent aux activités de veille juridique de l'IDS et peuvent bénéficier d'une assistance dans la rédaction de leurs publications.

Les dirigeants de l'IDS a pris conscience de la nécessité de développer l'encadrement doctoral collectif : au cours de la période de référence sept thèses ont été soutenues, aujourd'hui dix-huit doctorants sont accompagnés par l'Institut droit et santé.

S'agissant de la formation par la recherche dans les masters, elle est facilitée par le fait que trois spécialités de master ont été créées et sont dirigées par des membres de l'institut (Activités de santé et responsabilités, Droit des industries des produits de santé, Santé, prévoyance, protection sociale) ; les sujets de recherche proposés correspondent aux thèmes de l'unité de recherche.

L'IDS a également mis en place une politique d'accueil de stagiaires, en particulier pour les élèves de l'Ecole de formation au barreau (EFB).

L'IDS mène donc désormais une action importante et diversifiée de formation par la recherche.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

L'IDS affirme vouloir poursuivre son développement et son internationalisation. Il entend continuer ses recherches sur les droits des malades -domaine dans lequel il est déjà parvenu à des résultats très importants- et développer des études sur les professionnels de santé et sur les technologies de santé, toutes étant traitées sous l'angle du droit comparé, plus particulièrement du droit européen comparé.



L'institut droit et santé a été amené, en fait, à « coller » à l'évolution actuelle du droit de la santé, et est ainsi présent sur de nombreux « fronts ». Cela favorise son implication dans la recherche et dans la formation. La volonté actuelle de l'IDS d'acquiescer le label INSERM participe assurément de ces choix.

Il y a toutefois un risque en ce qui concerne cette stratégie, qui est celui de la dispersion. On note ainsi une certaine ambiguïté entre le choix d'une conception large de la santé et la mise en œuvre des axes définis, ce qui peut amener une certaine « superficialité » dans les activités de formation et de recherche.

On notera, en outre, que la dimension proprement internationale (en référence notamment à ce que l'on appelle le « droit de l'Organisation mondiale de la santé ») n'est pas assez présente dans le projet de l'IDS, même si l'accent est mis désormais (ce qui est très bien), sur l'étude du corpus de droit européen comparé de la santé.

Il apparaît finalement que ce jeune institut cherche à acquiescer sa juste place et toute sa place dans cette université à dominante médicale qu'est l'Université Paris 5 Descartes. Un certain pragmatisme (de bon aloi) guide donc la conduite de l'IDS. Le travail réalisé est déjà important et remarquable. Le fonctionnement de l'IDS n'est cependant pas assez structuré, et la politique qu'il a adoptée un peu instable. Il n'empêche que l'IDS possède des atouts solides, notamment par le fait qu'il apporte des « outils » scientifiques pour cette discipline particulièrement intéressante qu'est le droit de la santé.



4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite :

Début : 11 décembre 2012 à 8 h 45

Fin : 12 décembre 2012 à 18 h 00

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris Descartes

Adresse : Salle des conseils, campus de la porte de Vanves, 10, avenue Pierre Larousse, 92245 Malakoff

Déroulement ou programme de visite :

Les rencontres avec les membres de l'IDS se sont déroulées dans le cadre de la visite de plusieurs unités de recherche de l'Université Paris 5 qui ont eu lieu les 11 et 12 décembre 2012. L'accueil du comité d'experts a été organisé par le Doyen de la Faculté de droit et les Directeurs des unités de recherche concernées.

Le 11 décembre, après une réunion à huis clos du comité de (8h45-9h45), une première séance (9h45-10h30) a été consacrée à l'audition de M. Stefano MARULLO, vice-Président de l'Université Paris Descartes qui a présenté la vision de la recherche dans l'Université Paris Descartes et de la place attribuée aux unités de recherche en droit, notamment à l'IDS, dans une Université où les disciplines de la santé occupent une place très importante.

La matinée s'est poursuivie par des entretiens avec les directeurs et des membres du Centre d'études et de recherche en droit des affaires et gestion (CEDAG).

Les rencontres avec l'IDS se sont déroulées l'après-midi.

Au cours d'une première rencontre (14h30-16h30) les directeurs de l'IDS, M^{me} Anne LAUDE et M. Didier TABUTEAU, ainsi que les animateurs d'axes ont présenté leur unité de recherche. Un dialogue constructif, sous forme de questions et de réponses, s'est ensuite instauré entre les membres du comité et ceux de l'Institut, nombreux à assister à cette séance.

Une seconde rencontre (16h30-17h00), effectuée à huis clos, a permis de recueillir les impressions de plusieurs doctorants de l'unité.

Les membres du comité ont ensuite échangé à huis clos (17h00-18h00) sur les rencontres de la journée.

Le lendemain, le comité a rencontré les directeurs et des membres de deux autres unités de recherche de l'Université Paris Descartes, le Centre Maurice Hauriou et l'Institut d'histoire du droit.



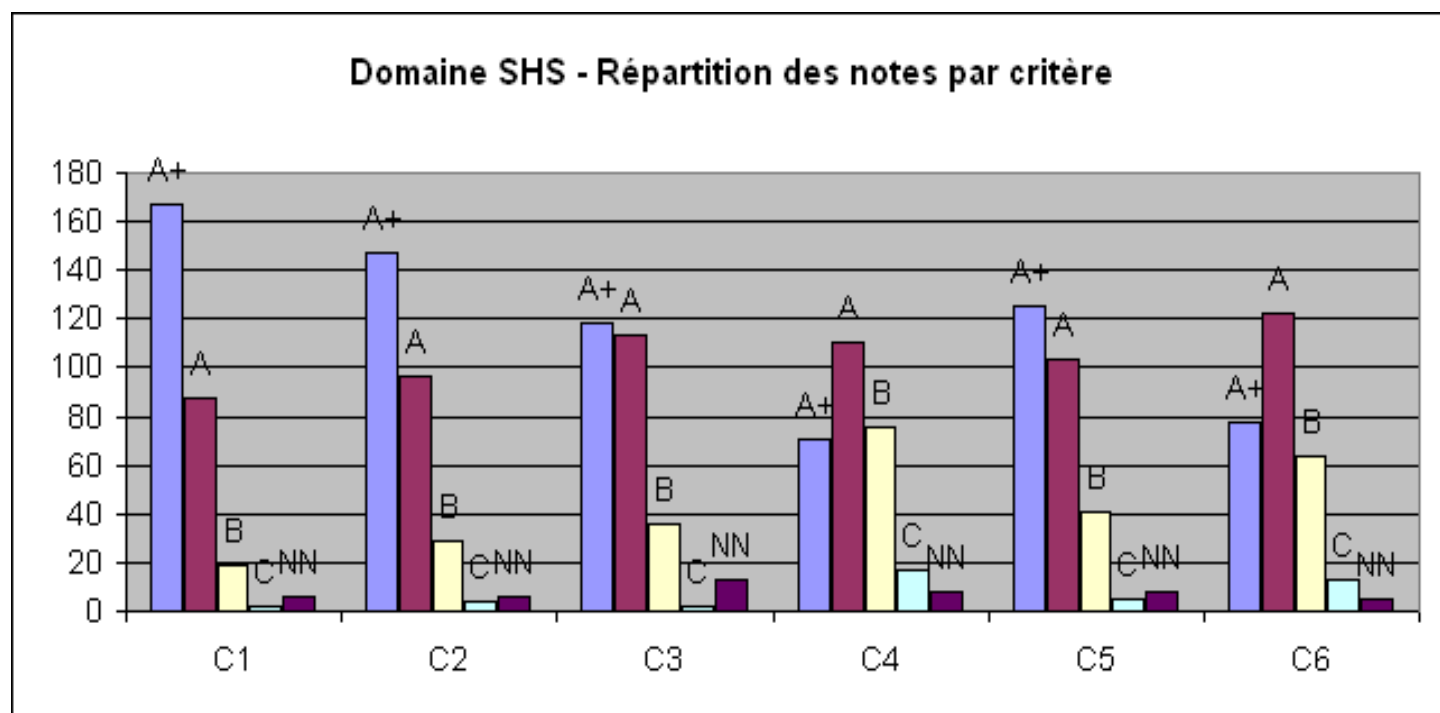
5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%





6 • Observations générales des tutelles

Vice Président du Conseil Scientifique

Paris le 23.04.2013

Vos ref : S2PUR140006308 –
Institut Droit et Santé – 0751721N

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
Agence d'Évaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur

Je vous adresse mes remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'expertise concernant l'unité « Institut Droit et Santé »

Vous trouverez ci-joint les réponses des Co-Directeurs de l'unité, Anne LAUDE et Didier TABUTEAU, aux commentaires extrêmement pointus de ce rapport. La mise en œuvre des principales recommandations contribuera à donner une grande visibilité nationale et internationale à cette unité de recherche qui occupe une place particulière et unique dans le panorama scientifique de l'Université Paris Descartes du fait de son positionnement par rapport à la santé et à la médecine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice Président du Conseil Scientifique



Stefano Marullo, DM, DesSci

Réponse à l'évaluation Aeres de l'unité Institut Droit et Santé.

Les membres de l'équipe tiennent à souligner les remarques constructives formulées dans le cadre de l'évaluation qui leur seront particulièrement utiles pour faire évoluer l'unité dans le cadre du contrat.

Ils souhaitent apporter les précisions ou observations suivantes :

-**I/S'agissant de la politique scientifique de l'unité**, l'évaluation souligne que « la place concernant le droit européen et les normes en santé est beaucoup plus restreinte que celle faite aux droits des malades » (p. 5), que l'axe droit des malades est « surdimensionné » (p.6) ; en conséquence, elle recommande un rééquilibrage de ces trois axes (p5).

On soulignera que sur les trois publications les plus significatives de l'unité, il y en a une sur chacun de ces trois axes. Par ailleurs, dans le cadre du projet pour les années 2014-2018, les axes de recherches du laboratoire ont évolué puisque si le droit des malades a été maintenu, le droit européen se voit accorder une place particulière dès lors qu'il est devenu transversal à l'ensemble des trois axes qui sont désormais : les droits des malades, les professionnels de santé et les nouvelles technologies et la santé. Toutefois, l'équipe veillera à ce que les recherches entreprises dans le cadre de chacun des axes soient équilibrées.

-L'évaluation souligne « une ambiguïté entre le choix d'une conception large de la santé et la mise en œuvre des axes définis, qui peut amener à une certaine « superficialité » dans les activités de formation et de recherche » (p.8).

La conception large de la santé que l'IDS revendique signifie qu'à la différence du choix de certaines équipes de se spécialiser sur un domaine particulier comme le droit hospitalier ou la bioéthique, l'IDS développe une approche multifactorielle du droit de la santé, considérant que par exemple les droits des malades ou des résidents dans le secteur médico-social sont définis par des règles de politiques de santé, conditionnées par des choix de santé publique, conduisant à l'émergence de droits et d'obligations pouvant engendrer des responsabilités et que l'effectivité de ces droits dépend du droit de la protection sociale.

Autrement-dit, cela signifie qu'une problématique de droits des malades est envisagée par l'équipe sous tous ces angles : droit de la santé publique, droit des politiques de santé, droit de l'organisation sanitaire, droit des personnes, droit de la responsabilité, droit de la protection sociale. Sans oublier que certains droits, comme par exemple le droit à l'accès aux soins ou le

droit à l'indemnisation, conduisent inévitablement à envisager en outre des interrogations relatives au droit des produits de santé ou aux rapports entre le droit de l'environnement et le droit de la santé.

Si l'équipe a fait le choix de cette conception large du droit de la santé, c'est parce qu'elle lui apparaît découler non seulement de l'essence même de la matière mais comme permettant une compréhension approfondie des problématiques du droit de la santé et leur éclairage par une dimension de droit comparé. Dans cette dimension internationale le droit de l'OMS est bien évidemment envisagé par l'équipe (cf thèse en cours sur la place de l'OMS dans la régulation sanitaire mondiale) quand il permet un éclairage des sujets, mais l'équipe n'a pas fait le choix d'en faire un axe supplémentaire, pour écarter précisément le « risque de dispersion » (p. 8).

Au demeurant, « le risque de superficialité » dans les activités de formation mentionné, nous semble écarté puisque la mention droit de la santé proposée vient de se voir attribuer la note A+ par l'Aeres (notamment pour le projet pédagogique, le positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économique).

-2/ S'agissant de la structuration de l'IDS, l'évaluation souligne qu'il serait opportun de structurer davantage l'IDS (p. 5), que le fonctionnement est fortement centralisé (p. 7) et qu'il conviendrait d'institutionnaliser les trois pôles correspondant aux trois axes de recherche, ce qui permettrait une certaine déconcentration, sinon une décentralisation (p.7).

Comme le révèlent les documents remis par l'IDS (bilan p. 21 et 26), outre le bureau et l'assemblée générale, cinq personnes autres que les codirecteurs sont en charge respectivement : des ateliers doctoraux, du site internet, des stagiaires, de la préparation au concours d'agrégation et de la coordination de la revue à laquelle participent tous les membres de l'équipe. Par ailleurs, chaque porteur de projet est la personne qui se propose pour l'être et construit alors sous sa direction le suivi de la recherche avec l'équipe adéquate. Enfin, il résulte d'un choix collectif de l'équipe fait lors des deux réunions de son conseil visant à la préparation du nouveau contrat (16 déc. 2011, 22 juin 2012) de ne pas souhaiter structurer davantage les axes en raison à la fois de l'ancienneté de l'équipe, de la volonté de ne pas mettre de frein aux échanges interdisciplinaires et de ne pas nuire à l'harmonie de l'équipe. Toutefois, attentif aux remarques formulées, le conseil de l'équipe pourra faire des propositions d'évolutions sur ce point.

-3/ Remarques complémentaires :

-sur la couverture : en dehors de la tutelle de l'université, l'équipe demande une tutelle Inserm

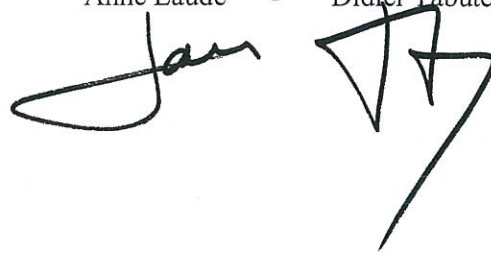
-p.5 : les difficultés liées au réseau informatique sont pour l'essentiel inhérentes à la période de travaux effectués sur le site des saints-pères.

-p.7 : l'intitulé du master est Santé, prévoyance, protection sociale et non Protection sociale et assurances maladies.

-p.5 : l'encadrement en HDR et la politique d'encouragement des MCF à passer leur HDR ne sont pas suffisants :

On notera que le nombre d'HDR par rapport au nombre d'enseignants chercheurs (hors post-doct du laboratoire est de : 13/20, que la soutenance d'une HDR (en plus de celle ayant eu lieu au cours du contrat) est prévue prochainement, que deux MCF ont été plus mobilisés par la préparation du concours d'agrégation que par la soutenance d'une HDR et que le ratio d'encadrement de thèses par HDR est de 1,3 thèses par HDR, alors même que le taux d'encadrement en thèse pour le droit est pour l'ED de rattachement du laboratoire de 10 thèses par HDR. Il n'en demeure pas moins que l'équipe est consciente de la nécessité d'encourager les MCF à passer leur HDR, comme elle le souligne dans son analyse SWOFT sur ses faiblesses, et de mettre en place une politique d'encadrement adéquate.

Pour le conseil de l'Institut Droit et Santé
Anne Laude - Didier Tabuteau

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a cursive, stylized name that appears to be 'Anne Laude'. The signature on the right is a more geometric, blocky signature that appears to be 'Didier Tabuteau'. Both signatures are positioned below their respective printed names.